

Balise J15



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE



Description matérielle

- La balise J15 est constituée :
 - d'un ou deux rétroreflecteurs de couleur **blanche**
 - d'un corps support, du ou des rétroreflecteurs
 - d'un système de fixation par ancrage, collage ou encastrément



Les plots rétrofléchissants sont soumis au marquage CE selon la **norme EN 1463.**

Description matérielle

- La balise est :
 - unidirectionnelle
 - bidirectionnelle
 - omnidirectionnelle
- Le rétrorélecteur peut être en verre, plastique.

- *Nota : bien que prévues dans l'IISR, les balises lumineuses ne sont pas réglementaires actuellement. Leur emploi nécessite une autorisation.*

Domaine d'emploi

■ J15a

- en complément de la **signalisation horizontale**
- utilisées pour équiper un itinéraire complet ou pour améliorer la lisibilité d'un point singulier
- réflexion à mener compte tenu du déneigement



■ J15b

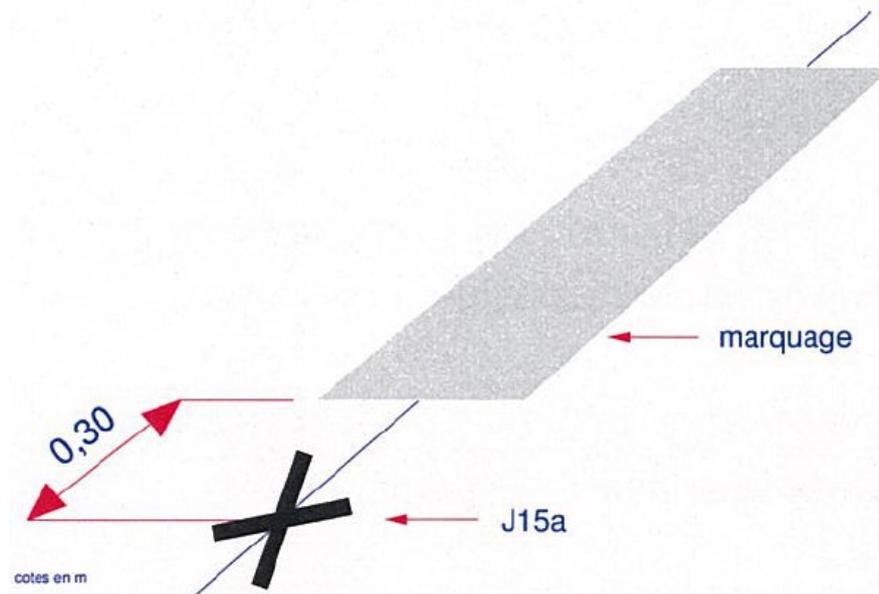
- fixées sur la **bordure** d'îlot ou de trottoir
- ne pas faire double emploi avec les J15a



omnidirectionnelle

Conditions d'implantation des J15a

- Règles générales :
 - espacement multiples ou sous-multiples de 13 mètres
 - elles sont coaxiales avec le marquage
 - pour les lignes discontinues elles sont implantées en tête ou en fin de tiret



Implantation des balises J15a en fonction du marquage



Lignes longitudinales axiales en section courante

Type de marquage		Type de route	Position des balises	Modulation des espacements
Ligne continue	LC	Tout type de route	Les balises J15a bidirectionnels sont implantées sur la ligne continue	6,50 m
		Cas particulier des routes à 4 voies	En présence de 2 lignes continues on implante : <ul style="list-style-type: none"> des J15a bidirectionnelles entre les deux lignes lorsqu'elles sont séparées de 6u ou moins des J15a unidirectionnelles sur chacune des deux lignes lorsqu'elles ont séparées de plus de 6u 	

Lignes longitudinales axiales en section courante

Type de marquage		Type de route	Position des balises	Modulation des espacements
Ligne discontinue	T1 OU T'1	<ul style="list-style-type: none"> • 2 voies bidi • 3 voies sans affectation 	Les balises J15a bidirectionnelles sont implantées dans l'axe du marquage	26 m pour le T1
		<ul style="list-style-type: none"> • Unidirectionnelles • 3 voies avec affectation • 2x2 voies et plus 	Les balises J15a bidirectionnelles sont implantées dans l'axe du marquage	13 m pour le T'1
	T3	<ul style="list-style-type: none"> • 2 voies bidi • voies VSVL 	Les balises J15a bidirectionnelles sont implantées dans l'axe du marquage dans les cas où le T3 constitue l'annonce ou le remplacement de la ligne continue	13 m

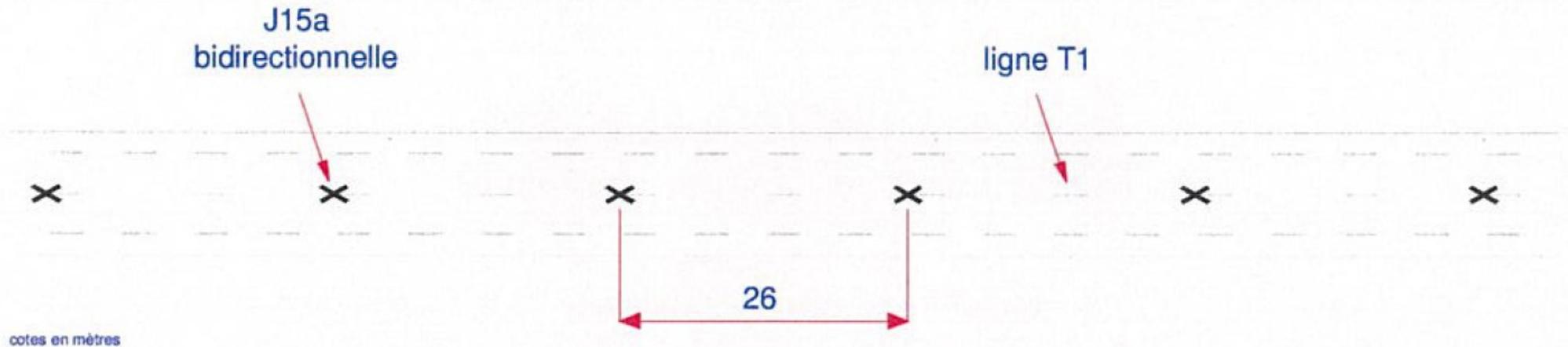
Lignes longitudinales axiales en section courante

Type de marquage		Type de route	Position des balises	Modulation des espacements
Ligne mixte	LC + T1	2 voies bidi	On intercale entre les deux lignes :	26 m
			<ul style="list-style-type: none"> des balises J15a bidirectionnelles des balises J15a unidirectionnels, visibles dans le sens où la ligne est infranchissable 	6,50 m
	T3	2 voies bidi	On intercale entre les deux lignes :	13 m
			<ul style="list-style-type: none"> des balises J15a bidirectionnelles une balise J15a unidirectionnelle, visible dans le sens où la ligne est infranchissable 	6,50 m

- Pour le cas des routes marquées uniquement en axe, les balises J15a sont bidirectionnelles.

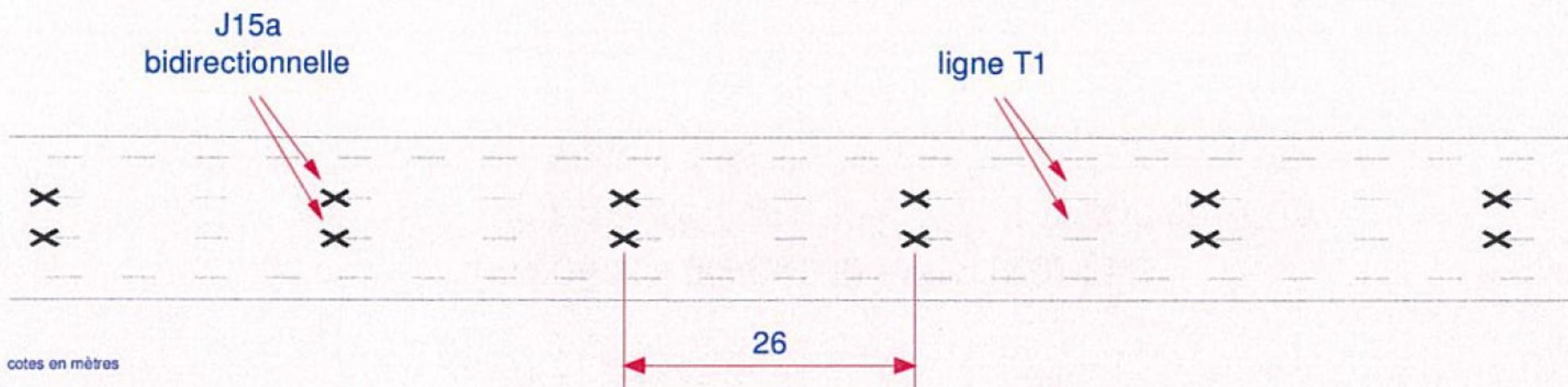
Principes d'implantation

Route bidirectionnelles à 2 voies



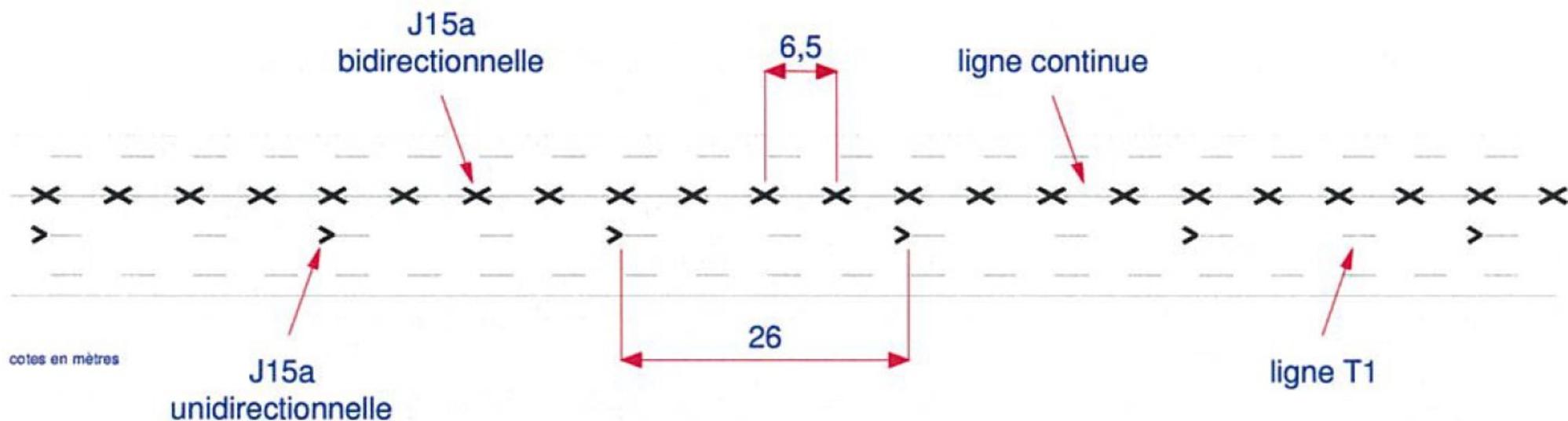
Principes d'implantation

Route bidirectionnelles à 3 voies sans affectation



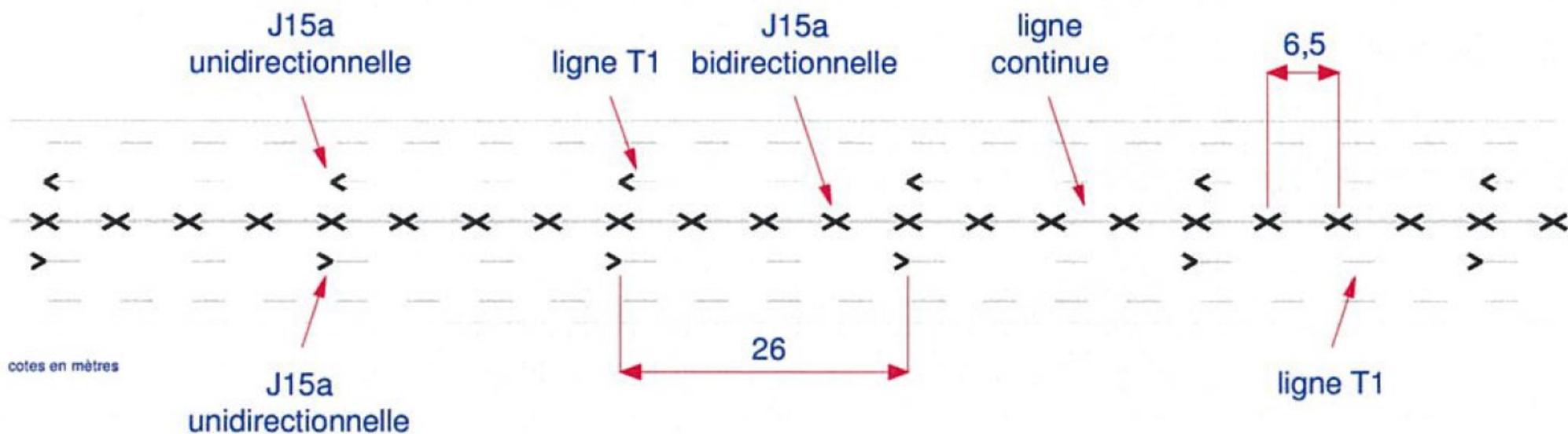
Principes d'implantation

Route bidirectionnelles à 3 voies avec affectation



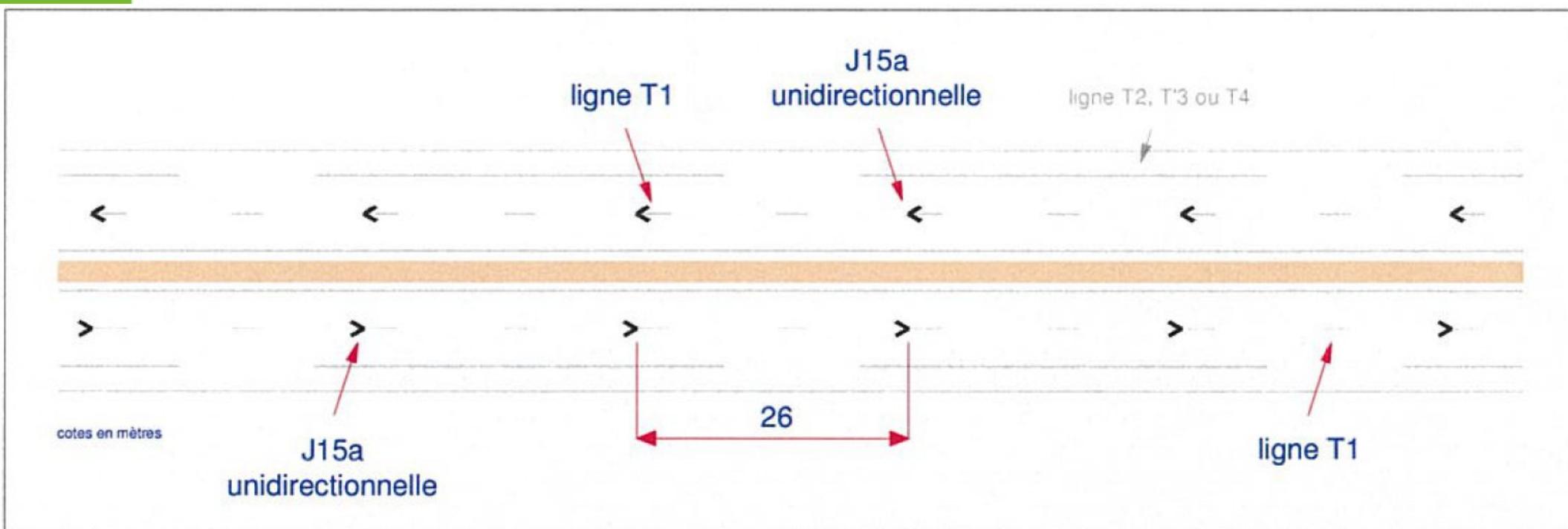
Principes d'implantation

Route bidirectionnelles à 4 voies



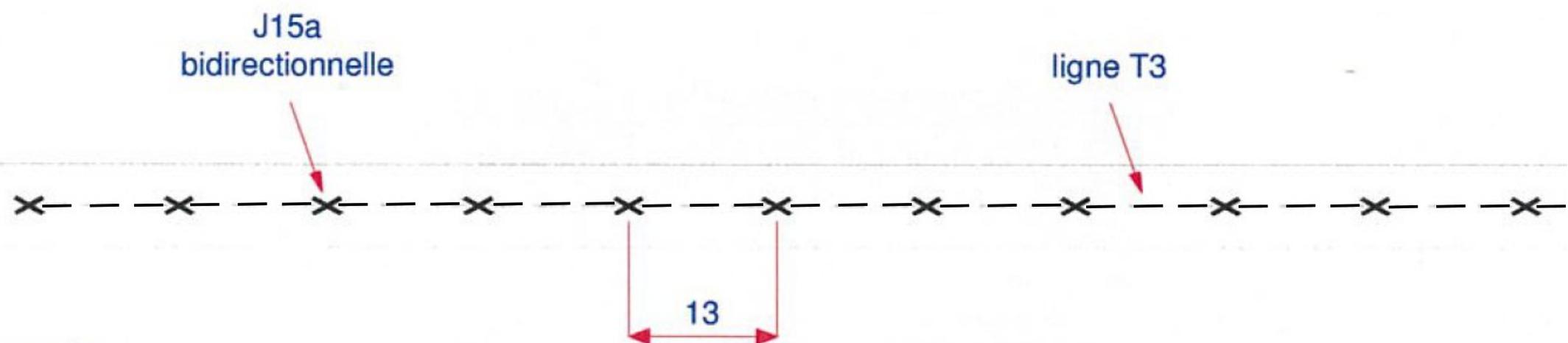
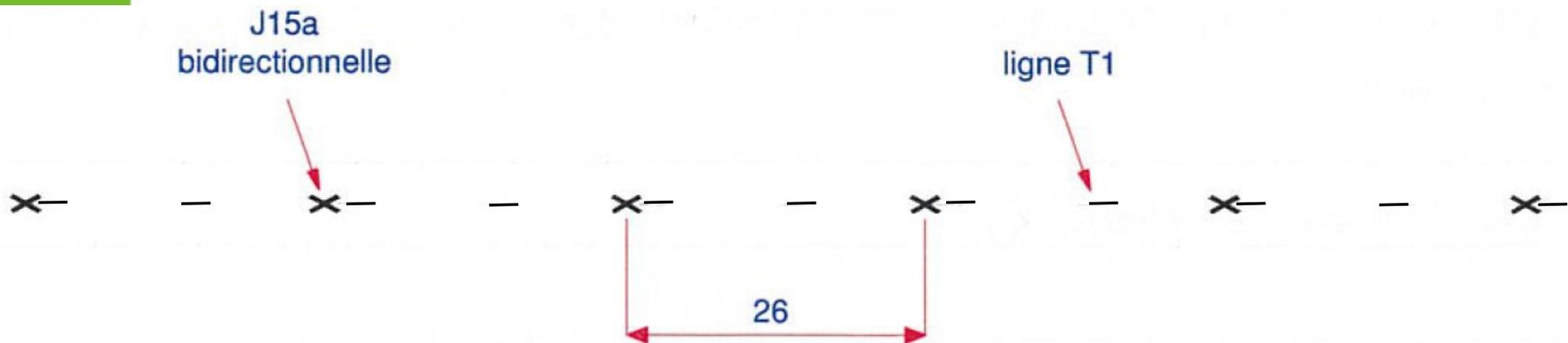
Principes d'implantation

Route à chaussées séparées



Principes d'implantation

Route bidirectionnelles à 2 voies marquées uniquement en axe par du T1 (3m-10m) ou T3 3m-1,33m)



Lignes longitudinales de rives en section courante

Prendre en compte les contraintes de salissures

Type de marquage		Type de route	Position des balises	Modulation des espacements
Ligne continue	LC	Tout type de route	Les balises J15a unidirectionnelles sont implantées sur la ligne continue	6,50 m
Ligne discontinue	T2 3u (1)	<ul style="list-style-type: none"> • 2 voies bidi • Unidirectionnelles • 3 voies avec affectation • 3 voies sans affectation • 4 voies • Routes à chaussées séparées (2) 	Les balises J15a unidirectionnelles sont implantées dans l'axe du marquage	13 m
	T4 ou T'3	<ul style="list-style-type: none"> • Autoroutes • Routes à chaussées séparées (3) 	Les balises J15a unidirectionnelles sont implantées dans l'axe du marquage	26 m

(1) Il n'y a pas d'implantation de balise J15a sur le marquage de type T2 (5u)

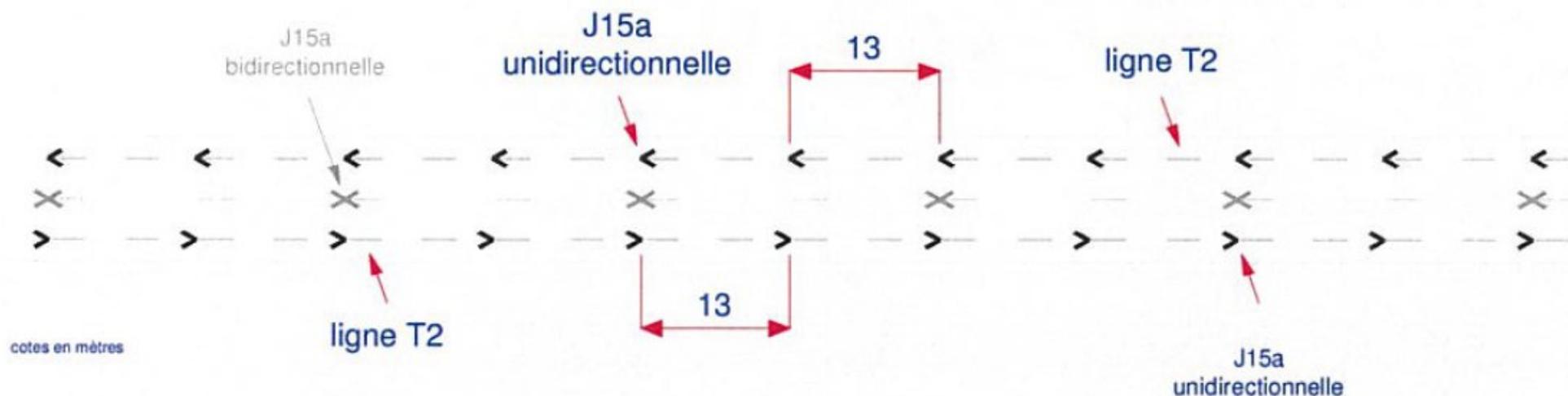
(2) Routes ayant une zone de récupération (type artère interurbaine)

(3) Routes avec BAU

Pour les routes marquées uniquement en rives, les balises J15a sont bidirectionnelles

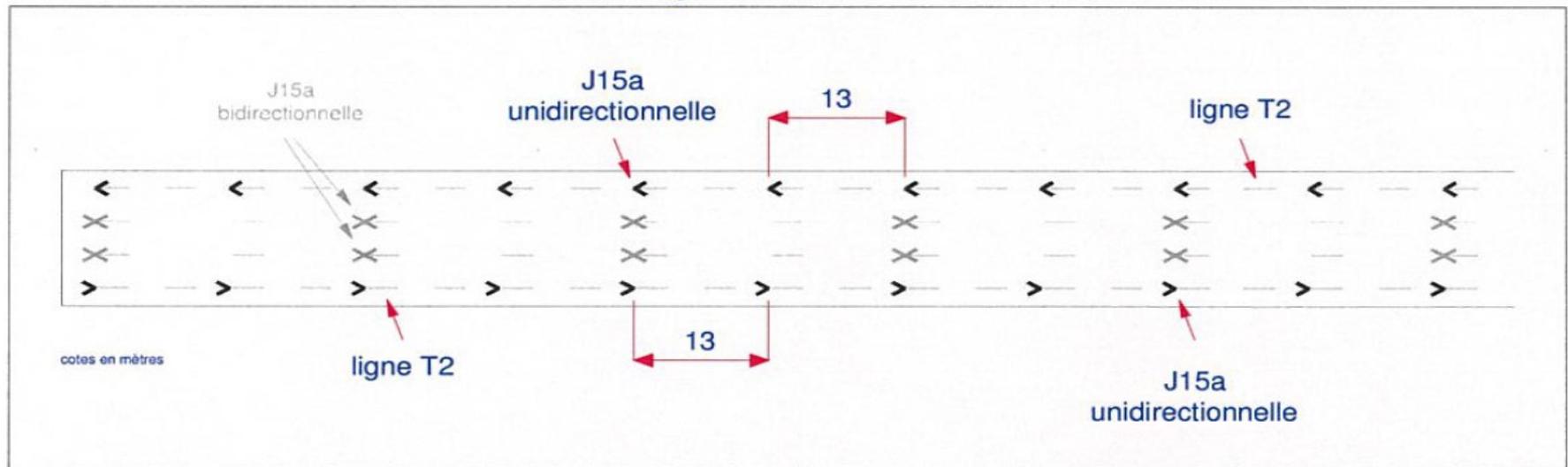
Lignes longitudinales de rives en section courante

Route bidirectionnelle à 2 voies

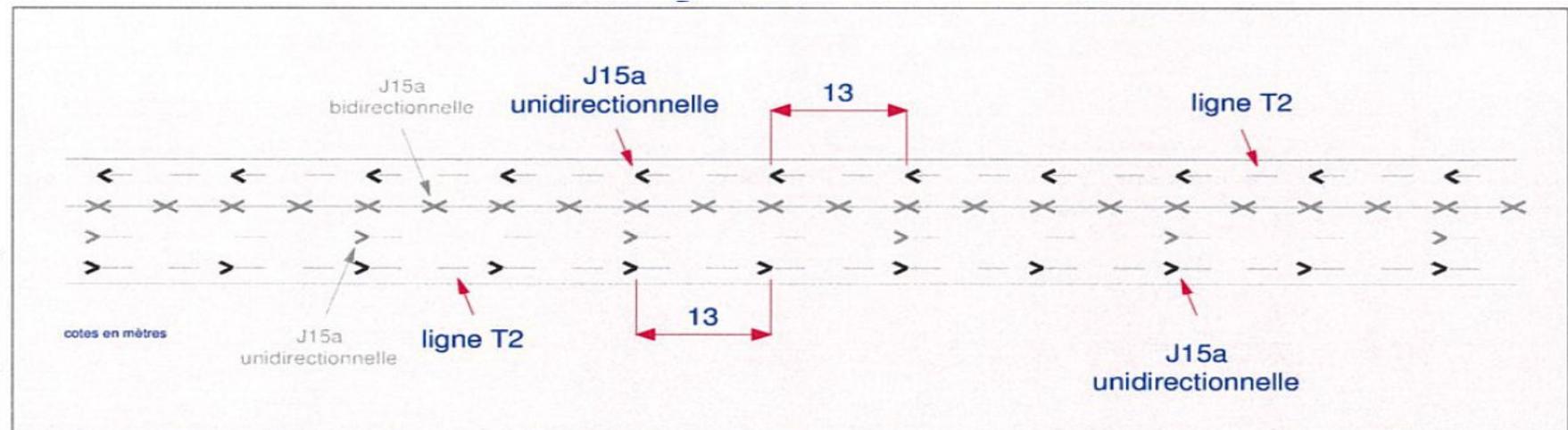


Lignes longitudinales de rives en section courante

Route bidirectionnelle à 3 voies sans affectation

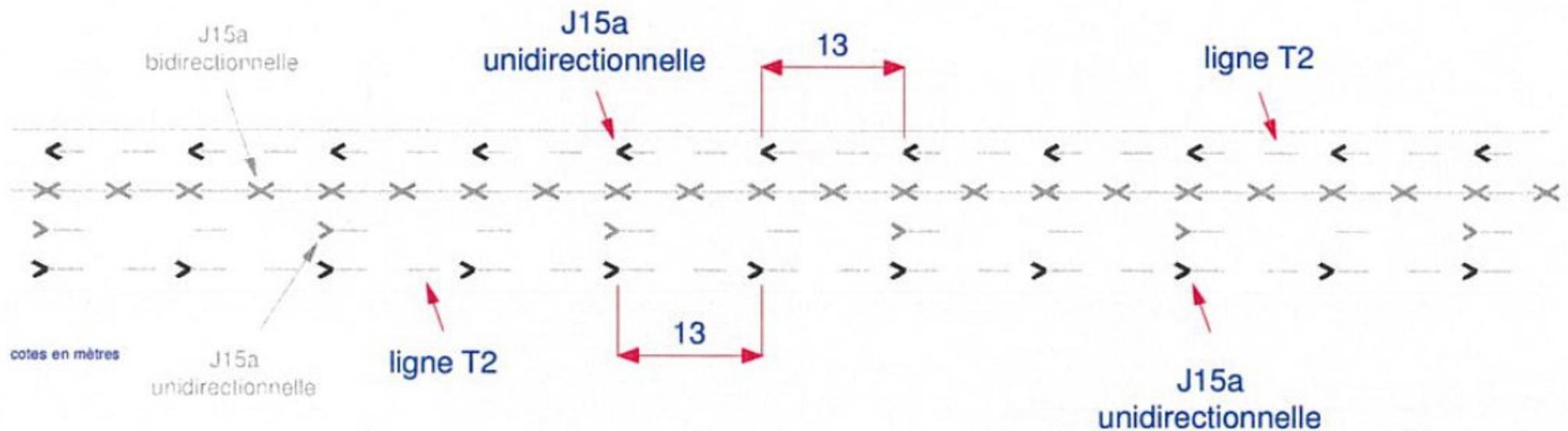


Route bidirectionnelle à 3 voies avec affectation



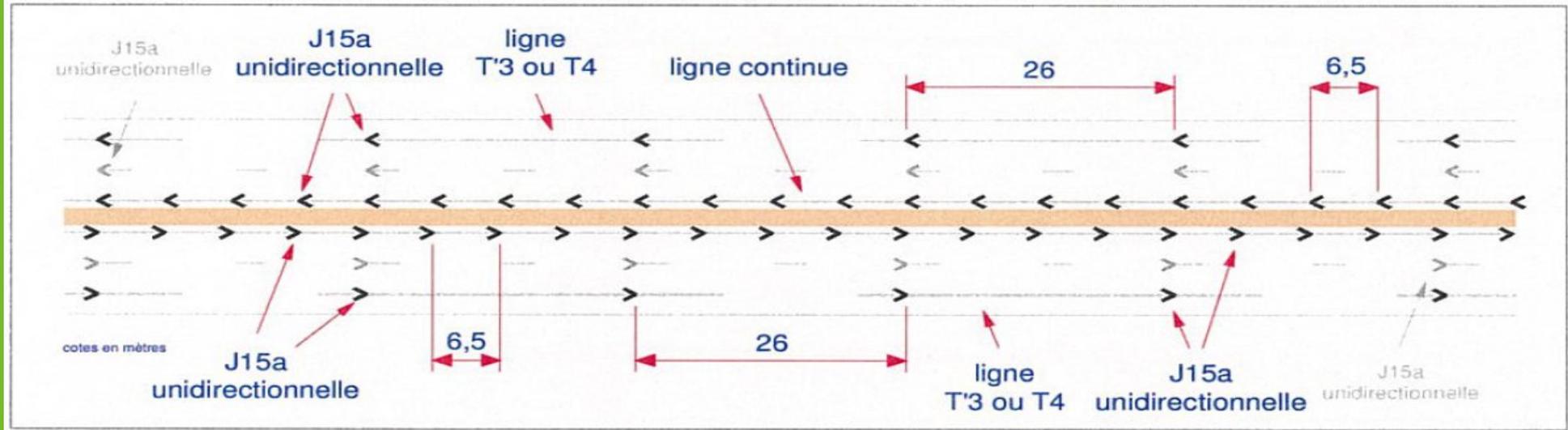
Lignes longitudinales de rives en section courante

Route bidirectionnelle à 4 voies

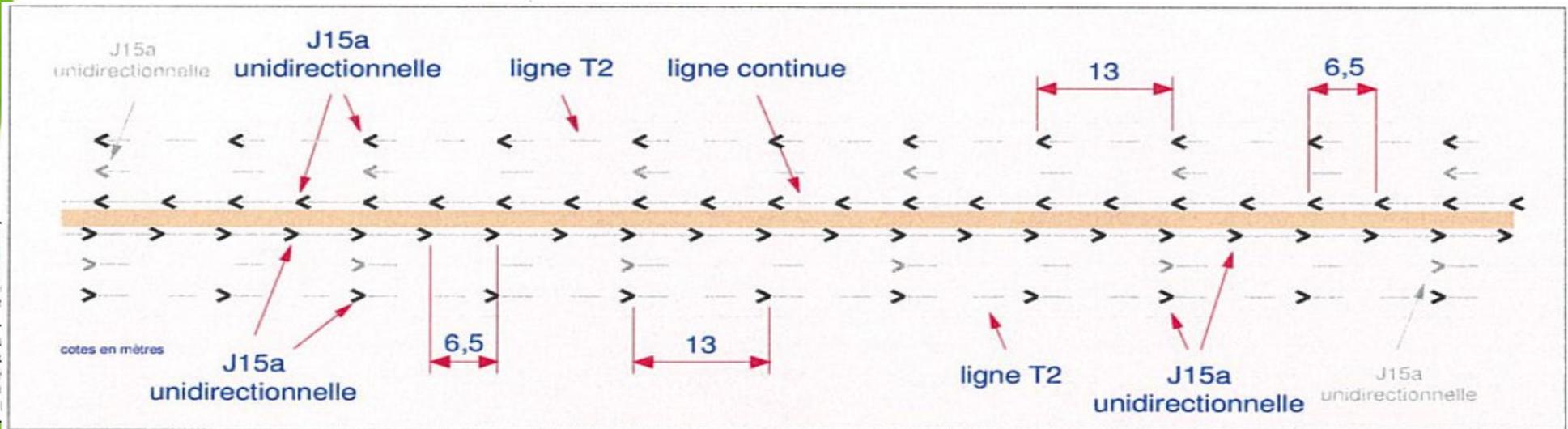


Lignes longitudinales de rives en section courante

Route à chaussées séparées ayant comme marquage T'3 ou T4

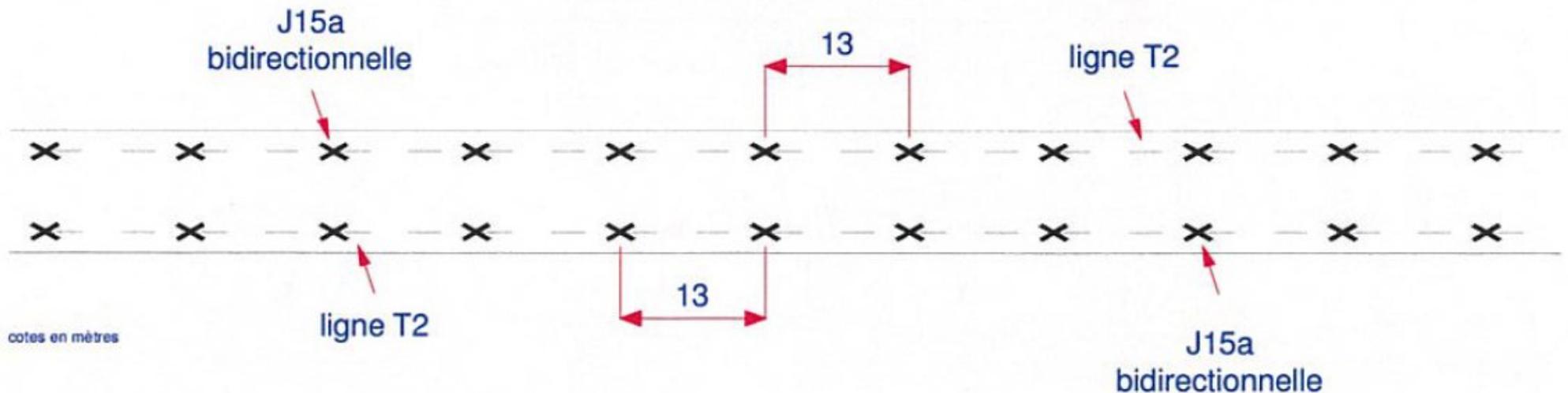


Route à chaussées séparées ayant comme marquage T2



Lignes longitudinales de rives en section courante

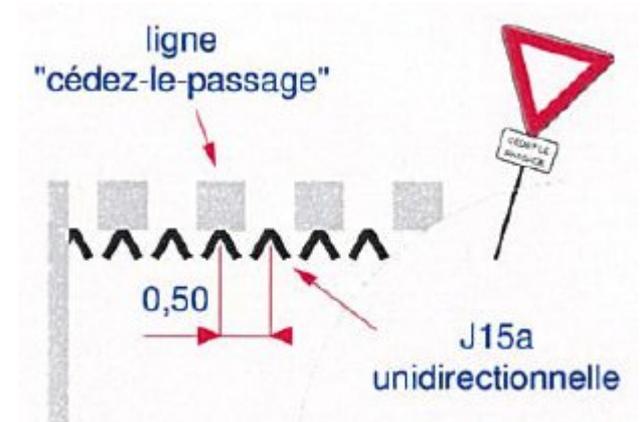
Route bidirectionnelle à 2 voies marquées uniquement en rive



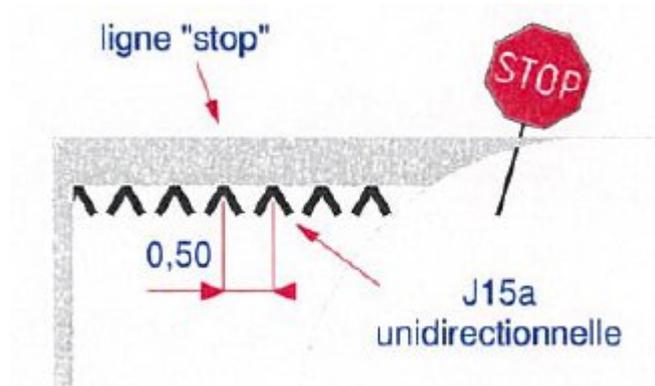
Lignes transversales

Sur les lignes complétant les panneaux

cédez le passage (AB3a + M9c)



stop (AB4)



on implante une balise **J15a unidirectionnelle** tous les 0,5m

Dans le cas de la ligne d'effet des feux de circulation, aucune balise n'est implantée.

En carrefour plan ordinaire et point de divergence ou de convergence

En carrefour, l'implantation des balises J15a s'étudie **route par route**.

Sur la ou les routes qui doivent être équipées :

- en l'absence d'îlot séparateur, les balises sont implantées dans l'axe du marquage axial ; l'espacement est alors fonction du type de ligne de la section courante.
- sur les lignes continues de délimitation d'îlot séparateur, zone tampon divergent et convergent, on implante des balises J15a unidirectionnels tous les 6,50m

Conditions d'implantation des balises J15b

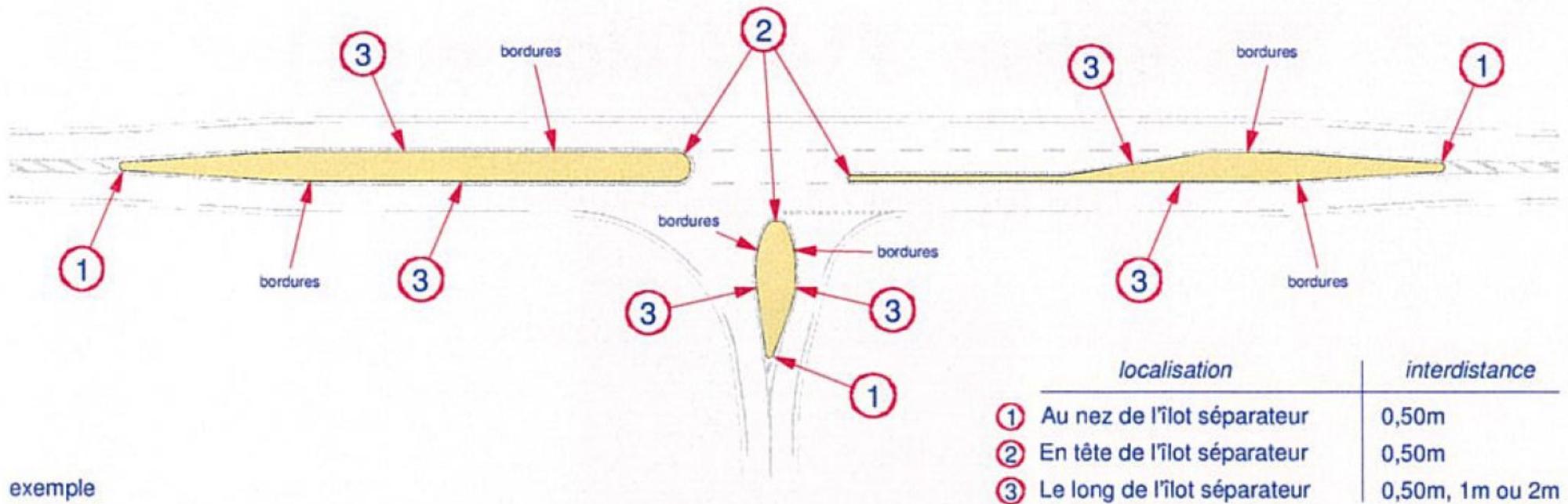
- Les balises J15b sont **omnidirectionnelles** de manière à ce que les îlots équipés soient perçus quel que soit l'angle de vue de l'utilisateur.
- L'utilisation des balises J15b ne doit pas faire double emploi avec les balises J15a,

Quelques règles d'implantation des J15b

- Implantation sur les îlots séparateurs :
 - une balise tous les 0,50 m au droit des nez et têtes d'îlots . Le long de l'îlot, l'espacement entre les balises est de 0,50 m, 1 ou 2 mètres.
- Implantation sur les carrefours giratoires :
 - traitement de l'îlot central : en fonction du rayon du giratoire, une balise tous les 0,50 m, au maximum une tous les mètres.
 - traitement de l'anneau extérieur : s'il s'avère utile, une balise tous les mètres, ou tous les 2 mètres.

Principes d'implantation des J15b

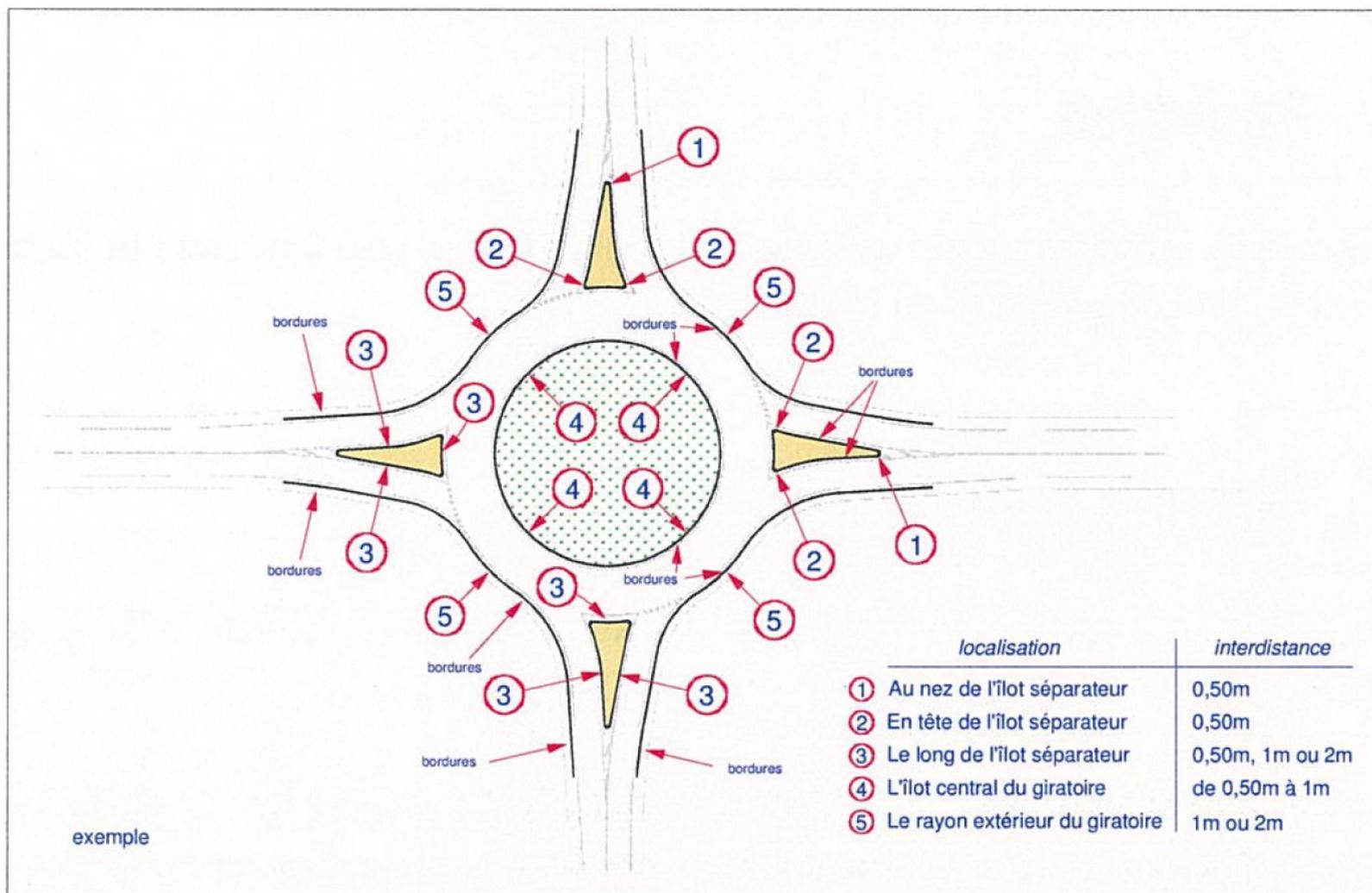
- Carrefour plan avec voie de tourne à gauche



exemple

Principes d'implantation des J15b

- Carrefour à sens giratoire



IISR

1ère partie

Article 9-2 – Balises

A. Dispositons générales

Les balises sont des dispositifs implantés pour guider les usagers ou leur signaler un risque particulier, ponctuel ou linéaire, sur un itinéraire traité de façon homogène.

...

N. Balises J15 (Plots rétroréfléchissants)



FIN

